



Les démarches qu'il faut faire pour un mariage civil en algérie

Par **hamraoui**, le **30/08/2010** à **02:16**

Bonjour,
je suis d'origine algerienne et je vie en france et j'ai la la nationalité algerienne et la nationalité française que j'ai pu aquérir il y a 5 ans par rapport à mon ex mariage é là je suis divorcée depuis début aout/2010 et je veux me remarier en algérie ,je voudrai savoir est ce que je doit faire une demande de CCM auprès du consulat de france à oran ou bien je doit faire cette demande ici en france et si c'est le cas je fait la demande au prés de la mairie de mon arrondissement ou à la prefecture ?je vous remercie de votre reponse .

Par **mimi493**, le **30/08/2010** à **02:48**

Si vous voulez vous marier à l'étranger, vous devez avoir une capacité à mariage.
Elle se demande auprès du Consulat de France dont dépend le lieu du mariage.
Tout est là pour l'Algérie
<http://consulatalger.ambafrance.org/site/spip.php?article2613>

Par **Brahim57**, le **03/11/2010** à **09:12**

Salam mimi493.

Quel difference y a t'il pour un français d'origine algerienne de se marier en Mairie (Algerie

bien sur) plutôt qu'au consulat?

Parce que j'ai des amis qui se sont mariés à la mairie sans passer par le consulat et ça a mis pas plus de temps qu'au consulat.

On fait ça m'embrouille tout ça.

Par **mimi493**, le **03/11/2010** à **14:53**

Le consulat ne marie que des ressortissants français dont l'un des deux, au moins, vit dans ce pays (avec inscription au registre du consulat), en général. Il peut arriver qu'un Consulat puisse marier un étranger, mais il faut que l'autre conjoint réside dans le pays et soit Français (avec inscription au registre du consulat)

Par **Brahim57**, le **03/11/2010** à **17:01**

Ok merci, c'est plus clair.

Donc si je récapitule, moi qui est Français d'origine Algérienne résidant en France peut me marier avec une Algérienne résidant en Algérie?

Par **mimi493**, le **03/11/2010** à **17:26**

oui, en Algérie, en suivant les lois algériennes et les lois françaises (capacité à mariage)

Par **Brahim57**, le **03/11/2010** à **17:33**

OK que Allah te fasse Miséricorde.

Salam Alikoum.